CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

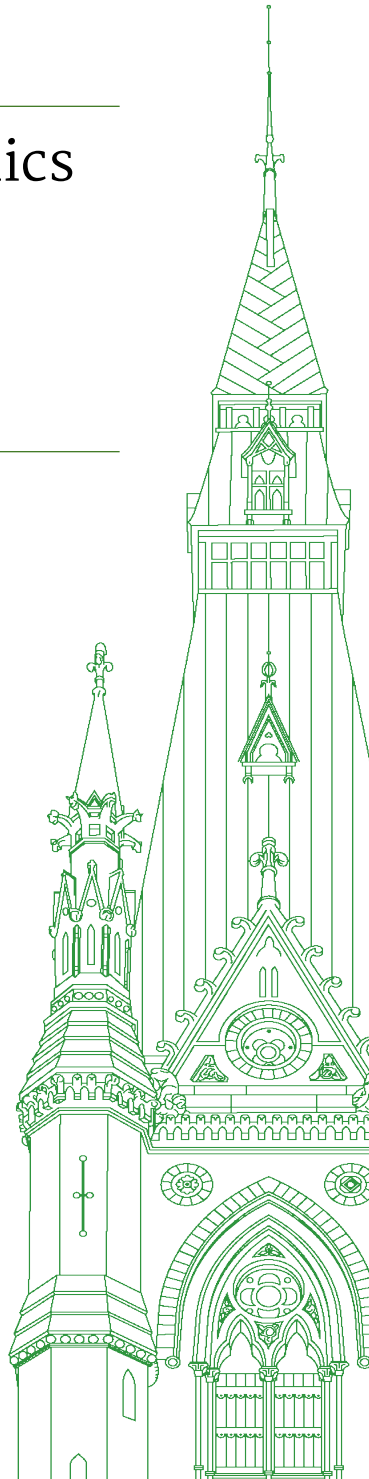
Comité permanent des comptes publics

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 051

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 26 octobre 2026



Président : John Williamson

Comité permanent des comptes publics

Le lundi 26 octobre 2026

● (1540)

[*Français*]

La vice-présidente (Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

[*Traduction*]

Bienvenue à la 51e réunion du Comité permanent des comptes publics. La séance d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés y participent en personne dans la salle et à distance à l'aide de l'application Zoom.

Conformément l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité reprend l'examen des « Comptes publics du Canada 2024 » et des « Comptes publics du Canada 2025 », qui lui ont été renvoyés respectivement le mardi 17 décembre 2024 et le vendredi 17 novembre 2025.

J'aimerais rappeler aux députés les consignes suivantes.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. En outre, vous êtes tenus d'adresser toutes vos observations à la présidence.

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de nos services d'interprétation, veuillez prendre dès maintenant une minute pour régler votre écouteur et sélectionner à l'avance le canal d'écoute dont vous avez besoin, afin de tirer pleinement parti du temps imparti pour les interventions.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons William Robson, président émérite de l'Institut C.D. Howe, qui comparaît à titre personnel par vidéoconférence. Nous recevons également un représentant de l'Institut C.D. Howe, à savoir Nicholas Dahir, chargé de recherche, qui comparaît par vidéoconférence.

Monsieur Robson, vous avez la parole pour faire votre déclaration préliminaire.

William Robson (président émérite, Institut C.D. Howe, à titre personnel): Je vous remercie infiniment de nous avoir invités à participer à la réunion d'aujourd'hui. Nous espérons que nos réponses à vos séries de questions vous seront utiles dans le cadre de votre travail.

Nous avons hâte de répondre à vos questions. Pour mettre un peu en contexte les réponses que nous pourrions vous donner, nous avons préparé une déclaration préliminaire qui porte sur les motivations et les thèmes principaux du rapport annuel de l'Institut C.D. Howe sur la reddition de comptes des gouvernements.

Dans notre rapport, nous nous efforçons d'évaluer d'une manière générale, à l'aide d'une note alphabétique, la mesure dans laquelle les budgets, les prévisions et les comptes publics aident les élus et les électeurs à comprendre les capacités des gouvernements à fournir des services, ainsi que la manière dont les projets et les événements qui surviennent au cours d'une année sont susceptibles de renforcer ou d'affaiblir ces capacités.

Nous avons décidé de procéder de la façon suivante: je vais commencer par formuler quelques compliments, puis mon collègue, Nicholas Dahir, prendra le relais avec quelques critiques.

Du côté positif, je suis heureux de constater que les différents ordres de gouvernement au Canada ont eu tendance à fournir des informations de meilleure qualité au fil du temps, grâce à la mise en place de normes comptables du secteur public, à l'amélioration progressive de ces normes et à un respect accru de ces normes au fil des ans. Le gouvernement fédéral a souvent été à l'origine de ces améliorations.

Cependant, des lacunes subsistent, et le risque de recul est une menace constante. Nous constatons trop souvent que les informations sont difficiles à trouver, hermétiques, voire trompeuses ou tardives. Les comptes publics fédéraux obtiennent généralement de bonnes notes dans notre rapport, mais nous souhaiterions que le gouvernement fédéral — l'administration la plus importante du pays sur le plan économique, dont les pratiques budgétaires ont le plus de répercussions sur l'ensemble des Canadiens — soit un chef de file à cet égard.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue, Nicholas Dahir, qui va nous faire part de ses réflexions sur les mesures à prendre. Je vous remercie de votre attention.

● (1545)

Nicholas Dahir (chargé de recherche, Institut C.D. Howe): Merci, monsieur Robson.

Il est de mon devoir de passer en revue certains des problèmes liés aux comptes publics fédéraux.

L'un de ces problèmes concerne la rapidité de publication. Nous sommes maintenant à la fin du mois d'octobre. L'exercice financier de 2025-2026 s'est achevé il y a près de sept mois. D'autres ordres de gouvernement supérieurs ont déjà publié leurs comptes publics, certains pas plus tard que trois mois après la fin de leur exercice. Le gouvernement doit présenter son budget la semaine prochaine, alors nous devrions déjà disposer des résultats pour 2025-2026.

Dans le secteur privé, les retards dans la publication des résultats financiers constituent des signaux d'alarme. Les entreprises cotées sur les principales bourses canadiennes sont tenues de publier leurs résultats au plus tard trois mois après la fin de leur exercice. Nos organismes de réglementation des valeurs mobilières respectent ce même délai.

Nous devrions disposer de ces résultats tant qu'ils sont encore d'actualité, car les parlementaires sont alors mieux placés pour réagir aux problèmes qu'ils mettent en évidence. Une publication plus rapide favorisera une collecte plus rapide des données, ce qui facilitera le processus de planification budgétaire et aidera d'autres organisations, y compris d'autres ordres de gouvernement supérieurs, à établir leurs propres plans budgétaires. Nous estimons que la date limite de publication des comptes publics fédéraux, c'est-à-dire le 31 décembre, est trop tardive, et nous encourageons le gouvernement à les publier beaucoup plus tôt, idéalement avant le 30 juin, mais au plus tard le 30 septembre.

En ce qui concerne la présentation des informations dans les comptes publics fédéraux, nous avons effectivement quelques critiques à formuler à ce sujet. Nous estimons que les principales formes de présentation devraient coïncider avec d'autres présentations qui affichent l'ensemble des charges liées aux régimes de retraite au titre de la rémunération, au lieu d'inscrire une écriture d'amortissement peu claire sous la ligne du déficit mise en évidence. Nous recommandons de placer le tableau principal plus près de la première page du document.

Sur le fond, nous craignons que les variations de l'indicateur définitif de la capacité du gouvernement fédéral à fournir des services — à savoir son déficit cumulé —, tel que l'indicateur ressort des comptes publics, ne s'écartent trop du chiffre du déficit déclaré et du déficit prévu dans le budget annuel.

Ces problèmes deviennent de plus en plus lourds de conséquences. Les gouvernements font face à des pressions financières liées à la pandémie, aux incertitudes commerciales, à la hausse des coûts liés au vieillissement de la population et à des recettes limitées par un ralentissement de la croissance économique. Les préoccupations financières constituent l'une des principales raisons pour lesquelles les rendements des obligations d'État ont augmenté récemment, ce qui accentue encore ces pressions. Dans ce contexte, il est de plus en plus important de bien cerner la situation financière réelle des gouvernements et la viabilité de leurs engagements de dépenses.

Nous serions ravis de répondre à vos questions concernant ces sujets ainsi que tout autre enjeu relatif aux comptes publics et aux documents financiers du gouvernement fédéral qui sont susceptibles de vous aider dans votre travail.

Je vous remercie de votre attention.

La vice-présidente (Jean Yip): Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à notre série d'interventions de six minutes, en commençant par donner la parole à M. Stevenson.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Merci, madame la présidente.

Nous remercions nos invités de s'être joints à nous aujourd'hui. Il est important qu'ils nous présentent la réalité de ce que nous voulons savoir, plutôt que les interprétations biaisées que nous donne le gouvernement au sujet de ses dépenses.

L'un ou l'autre des invités pourrait-il nous expliquer en quoi le calendrier de ces projections et des mises à jour économiques va donner lieu à des prévisions différentes quant aux changements qu'elles entraîneront à l'avenir? Lorsque vous faites des recommandations au Parlement à cet égard, nous pouvons demander des comptes aux ministres concernant les dépenses qu'ils prévoient, mais le calendrier qu'ils choisissent pour publier ces chiffres nous pose un petit problème. Je crois que M. Dahir y a fait allusion dans sa déclaration préliminaire.

William Robson: Monsieur Dahir, comme votre micro est en sourdine, je vais prendre la parole pour signaler qu'il y a quelques aspects qui pourraient être pertinents à cet égard.

L'un d'entre eux concerne le nouveau calendrier budgétaire. Si nous adoptons un cycle budgétaire automnal, ce que nous saluons, je crois qu'il sera très positif que le budget soit présenté bien avant le début de l'exercice, ce que le gouvernement fédéral avait l'habitude de faire régulièrement, mais qu'il ne fait plus de manière systématique. Le fait que le budget est désormais présenté à l'automne signifie qu'il est indispensable que les comptes publics soient publiés avant le budget. Ce calendrier est très serré, et cela nous semble problématique si les comptes publics continuent d'être publiés aussi tardivement qu'ils l'ont été ces derniers temps.

L'autre point que je voudrais mentionner rapidement, car je ne sais pas dans quelle mesure il était au cœur de la question, c'est que nous aimerions vraiment que les budgets des dépenses soient présentés. Ce travail est peut-être difficile à réaliser en même temps que le budget maintenant qu'il suit un cycle automnal, mais ce serait très bien si les budgets des dépenses eux-mêmes étaient plus faciles à faire correspondre avec le budget et si leur processus d'approbation était également un peu plus transparent pour les législateurs et le public. Cela aiderait les parlementaires à suivre ce qui se passe du côté des dépenses.

● (1550)

William Stevenson: Merci.

Du point de vue de la viabilité comptable et financière, dans quelle mesure devons-nous nous inquiéter des frais liés au service de la dette fédérale? Comment recommanderiez-vous au gouvernement de publier des indicateurs plus clairs qui permettent de déterminer la part des recettes fiscales qui est absorbée annuellement par le paiement des intérêts?

William Robson: L'une des questions qui m'ont préoccupé ces dernières années, c'est le fait que nous nous sommes concentrés sur la dette nette — c'est-à-dire l'ensemble du passif du gouvernement moins ses actifs —, alors que le service de la dette correspond à un montant brut d'intérêts qui figure dans le budget. Quand on compare ces deux chiffres, c'est comme si on comparait des pommes et des oranges, car les frais du service de la dette du gouvernement fédéral dépendent de sa dette totale, et non de sa dette nette qui figure au bas des budgets.

Ce qui s'est passé au cours des dernières années, c'est que le gouvernement a également financé un grand nombre de ses activités au moyen d'ajouts à l'actif de son bilan. En d'autres termes, il accorde des prêts et des avances. Ces ajouts ne figurent pas dans le déficit, mais cette dette doit être remboursée, et le rendement de ces investissements, un chiffre qui ne retient guère l'attention, s'est avéré assez faible comparativement aux actifs financiers.

Il est très important de prêter attention au montant total de la dette, et pas seulement à la dette nette qui figure au bas des comptes publics et des budgets, car c'est sur la dette totale que nous payons des intérêts, et ces coûts augmentent plus rapidement que le rendement des investissements fondés sur les actifs financiers du gouvernement.

William Stevenson: Pour aller plus loin, comment suggéreriez-vous au gouvernement de simplifier certains des documents présentés aux Canadiens afin de leur expliquer clairement ce qui figure exactement dans chaque partie de ces documents, quelle sera l'incidence de ces montants sur le budget et sur les contribuables, et quel est le montant qu'ils paient? Que pouvons-nous faire pour simplifier ces documents afin de mieux comprendre ce qui nous est présenté?

William Robson: Le fait que le chiffre global des frais de service de la dette soit quelque peu déconnecté du résultat net et du montant de la dette fédérale nette que nous connaissons tous pose problème. Ainsi, il serait logique que ce calcul soit considérablement simplifié, afin que chacun puisse s'assurer que l'on compare bien le coût du service de la dette correspondant au montant de la dette concerné.

Comme je l'ai dit, ce qui explique cette divergence entre les deux, c'est que le gouvernement agit beaucoup par le biais de son bilan. Certaines dépenses n'apparaissent jamais dans le budget, car il s'agit de prêts, d'investissements et d'avances, lesquels tendent à être comptabilisés en tant qu'actifs financiers.

Les parlementaires doivent effectivement accorder une grande attention à la nature de ces actifs financiers, car s'il s'avère qu'il ne s'agit pas de bons investissements, ils pourraient un jour faire l'objet d'une dépréciation, et nous découvririons alors a posteriori qu'il s'agissait d'éléments qui auraient dû être comptabilisés comme des dépenses budgétaires plutôt que comme des prêts.

William Stevenson: J'ai une brève question pour conclure. Nous avons discuté du projet de loi C-40 et du transfert des dépenses militaires vers une agence. Pourriez-vous nous expliquer en quoi, de notre point de vue, le fait de tout regrouper au sein d'une seule agence revient en réalité à détourner l'attention ou à donner une image faussée de la situation dans son ensemble?

William Robson: Je ne compte pas m'exprimer sur ce cas précis, mais nous devons effectivement prêter attention aux mesures prises par le gouvernement par le biais de ses actifs financiers, car certaines d'entre elles devraient peut-être être comptabilisées comme des dépenses.

La vice-présidente (Jean Yip): Je vous remercie.

Madame Derksen, à vous la parole pour un maximum de six minutes, je vous prie.

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je tiens tout d'abord à remercier tous nos invités pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

Vous savez sans doute que le Comité se veut une instance non partisane, à l'instar de l'Institut C.D. Howe, et que nous veillons en permanence à ce que le rapport qualité-prix pour le contribuable soit une priorité absolue. Nous y parvenons souvent grâce à l'aide précieuse de la vérificatrice générale et de témoins comme vous; je vous remercie donc d'être parmi nous.

Je souhaite prendre un peu de recul pour évaluer le contexte mondial. La stratégie du gouvernement canadien visant à contrer les droits de douane injustifiés de l'administration américaine, qui sont source d'une grande incertitude pour les familles et les entreprises canadiennes, a suscité un vif intérêt sur la scène internationale.

Je vais vous lire une citation de Mme Kristalina Georgieva, directrice générale du Fonds monétaire international:

> Au Canada, les autorités n'ont pas hésité à prendre des mesures déterminantes dans un contexte où les relations du pays avec son principal partenaire commercial changent. L'une de ces mesures consiste d'ailleurs à entreprendre la réforme — c'est-à-dire la modernisation du cadre budgétaire [en séparant] les dépenses de fonctionnement du budget des investissements — de la capacité subséquente à mettre l'accent de façon stratégique sur les investissements favorisant la croissance et pouvant améliorer la productivité.

On observe un grand optimisme concernant la stratégie budgétaire mise en œuvre par le gouvernement, et je sais que votre réaction — et j'ai d'ailleurs relu certains communiqués de presse et autres documents — pourrait être un peu moins enthousiaste.

J'ai apprécié vos compliments formulés au début de votre présentation, mais ils étaient bien plus brefs que les critiques ayant suivi. Cela dit, il est important que nous prenions en compte tous les points de vue afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour les contribuables canadiens.

Je souhaite à présent vous donner l'occasion d'apporter un contrepoint à la citation que je viens de lire, ou bien peut-être voyez-vous dans les propos de la directrice générale du FMI des points communs avec les conclusions de vos propres recherches.

● (1555)

William Robson: Le gouvernement fédéral mérite d'être salué, puisque vous avez évoqué les éloges, pour avoir ouvert la voie à un système intégré de rapports financiers que nous considérons aujourd'hui comme un acquis: les comptes publics, les normes comptables du secteur public auxquelles le gouvernement fédéral adhère, tout comme les gouvernements des provinces et des territoires. Il s'agit d'un énorme pas en avant, et bien d'autres pays aimeraient disposer d'un cadre financier aussi cohérent que celui du Canada.

L'un des éléments clés du présent cadre financier est qu'il considère le capital comme un élément dans lequel on investit, et qu'il apparaît comme un actif au bilan. Ensuite, à mesure qu'il s'épuise, on comptabilise la charge correspondante, et, au fil du temps, lorsqu'il est entièrement épuisé, on le ramène à zéro. Bien entendu, toutes ces opérations figurent à la fois dans le budget régulier, et dans les comptes publics.

Au fur et à mesure que les actifs sont utilisés, ils sont comptabilisés en tant que dépenses. Lorsque ce type d'actifs sont initialement mis en place, ils ne sont pas comptabilisés comme des dépenses, tout comme un ménage ne comptabiliserait pas l'achat d'une propriété comme une dépense. Il s'agit d'un très bon principe de base. C'est ainsi que fonctionnent les comptes publics, et c'est le principe comptable fondamental du budget.

Je n'ai jamais trouvé logique d'avoir un cadre distinct pour les dépenses d'investissement, car cela revient à scinder le budget. C'est comme au mauvais vieux temps, si je peux dire, et c'est malheureusement ainsi que procèdent encore de nombreuses municipalités. Bref, il faut vraiment intégrer les budgets de fonctionnement et d'investissement au sein des comptes publics fédéraux.

Nous disposons d'un excellent cadre. À mon avis, il n'est pas utile de comptabiliser le capital dans une catégorie distincte, car tout figure déjà dans les comptes publics. C'est un très bon système pour suivre l'état de tous vos actifs physiques, et identifier ceux qui doivent être amortis.

Étant donné que le gouvernement fédéral compte investir beaucoup plus dans les immobilisations, notamment dans le domaine de la défense, au cours des prochains mois, je pense que nous devrions nous concentrer sur ce résultat global plutôt que de scinder le budget en plusieurs résultats financiers distincts.

Nicholas Dahir: Je souhaite profiter de cette occasion, car votre question met en lumière un aspect qui nous tient particulièrement à cœur, à savoir la capacité à fournir des services. Le cadre des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ou NCSP, et le traitement de la comptabilité d'investissement présentés par M. Robson garantissent que le déficit cumulé… En d'autres termes, au fil des années, certains excédents et déficits reflètent la capacité de la ville à fournir des services, et nous encourageons vivement les pouvoirs publics à expliquer ce principe à toute personne sachant lire, écrire, et compter.

Le gouvernement fédéral, ainsi que l'ensemble des pouvoirs publics, occupe une place prépondérante dans nos vies, et a une influence considérable sur les choix des citoyens en matière de travail, de lieu de vie, et de stratégie d'investissement. Voilà pourquoi nous encourageons vivement les pouvoirs publics à se conformer aux NCSP, et à la comptabilité d'exercice, car celles-ci reflètent clairement la capacité à fournir des services, ce qui, en fin de compte, est ce qui intéresse tant les investisseurs que les consommateurs.

Kristina Tesser Derksen: Merci pour cette réponse.

Vous avez abordé quelques thèmes que j'ai moi-même vécus au cours de mon mandat précédent de conseillère municipale. En effet, notre budget était bien divisé en deux parties: le budget de fonctionnement, et le budget d'investissement. Ce faisant, notre capacité à fournir des services au niveau municipal constituait un défi permanent pour nous; j'apprécie donc que vous ayez soulevé ces points.

Nous venons d'évoquer les différents enjeux liés à la dette et aux dépenses. Compte tenu de l'orientation stratégique ambitieuse adoptée par le gouvernement pour transformer l'économie et la rendre plus résistante aux chocs, il est inévitable de consacrer des sommes importantes à l'investissement et aux dépenses sur le long terme. J'ai déjà mentionné la réaction de la directrice générale du FMI, et d'autres pays du G7 ont également salué cette initiative, même si je n'ai pas encore pris connaissance de leurs commentaires.

De quelle manière comparer la réponse apportée par le gouvernement actuel face au nouveau contexte économique mondial à celle des autres pays du G7?

● (1600)

William Robson: Comme vous le savez, le Canada se trouve dans une situation très enviable en ce qui concerne sa situation budgétaire globale.

C'est également une très bonne chose que le gouvernement fédéral dispose, comme c'est le cas actuellement, de la capacité de réaliser d'importants investissements d'équipement. Quand je parle d'investissements d'équipement, je fais référence à des investissements dans des infrastructures concrètes. Il s'agit des éléments qui facilitent nos échanges commerciaux, notamment les ports et les aéroports, ainsi que d'autres infrastructures dont la réalisation relève de la compétence du gouvernement fédéral.

Tout cela est fort utile. C'est une bonne chose que notre cadre budgétaire relativement solide soit reconnu. Ce à quoi nous devons veiller, pour revenir à une observation que j'ai faite plus tôt, c'est que ces investissements doivent réellement porter leurs fruits, mais pas nécessairement d'un point de vue strictement financier; ils doivent avoir un sens pour le pays. Nous sommes nombreux à convenir que les dépenses en matière de défense sont nécessaires, tout comme les infrastructures qui nous permettront d'intensifier nos échanges avec nos partenaires commerciaux... Bref, tout cela est positif.

En général, lorsque le gouvernement fédéral investit dans...

La vice-présidente (Jean Yip): Je vous remercie.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole pour six minutes.

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Merci beaucoup.

Ma première question est pour vous, monsieur Dahir.

Dans votre bulletin de 2025, vous accordez un B+ au Québec et un D au gouvernement fédéral pour la qualité de l'information financière.

Concrètement, qu'est-ce qu'un élu ou un citoyen peut plus facilement vérifier dans les documents financiers du Québec que dans ceux d'Ottawa?

[*Traduction*]

Nicholas Dahir: Il s'agit d'une très bonne question.

Nous adoptons cette approche dans notre évaluation en nous plaçant à la place d'une personne qui n'est pas experte, mais qui sait lire, écrire et compter, et qui s'intéresse au sujet. Les critères que nous utilisons dans notre grille d'évaluation, notre jugement, sont les éléments qui permettent à une telle personne de répondre à des questions simples. De combien les dépenses ont-elles augmenté par rapport à l'année dernière? De combien devraient-elles augmenter? Il est plus facile de répondre à ces questions pour le Québec, par exemple, car il n'intègre pas certains postes dans ses dépenses consolidées, contrairement au gouvernement fédéral.

Une autre particularité du Québec est que ses états financiers présentent des comparaisons budgétaires très cohérentes dans les comptes publics. On peut examiner les résultats, consulter les projections qui les accompagnent et les comparer au document budgétaire proprement dit: tout concorde parfaitement. Au niveau du gouvernement fédéral, si l'on souhaite mener cet exercice, on se heurte à bien plus d'obstacles et de difficultés.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Dahir, est-ce que vous diriez...

[*Traduction*]

William Robson: Pour ce qui est du Québec [*inaudible*], je souhaite simplement ajouter que...

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Oui, allez-y.

[*Traduction*]

William Robson: Je suis désolé de vous interrompre.

Je tenais à préciser, puisque j'avais évoqué le calendrier de publication des comptes publics, que le gouvernement du Québec publie ses chiffres plus rapidement. Le gouvernement du Québec a également obtenu de bons résultats en matière de respect du budget, même si ce n'est pas le cas dans le dernier rapport d'évaluation. C'est l'une des raisons pour lesquelles il n'a pas obtenu la note A.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: La question s'adresse à vous deux.

Est-ce que vous diriez que l'exemple que vous avez donné est la plus importante lacune pour ce qui est de notre capacité à vérifier comment le gouvernement fédéral dépense l'argent des contribuables?

[*Traduction*]

William Robson: J'ai déjà évoqué la question du respect des délais, mais, comme elle revêt une importance capitale, je tiens à y revenir. Le gouvernement fédéral a en effet omis de présenter ses budgets pour deux exercices financiers au cours de cette décennie, ce qui constitue un manquement sans précédent. Il s'agit là d'une véritable lacune en matière de responsabilité, qui empêche les parlementaires de surveiller les agissements du gouvernement.

Le fait que le gouvernement fédéral suive désormais un cycle budgétaire d'automne semble indiquer qu'il pourra remédier à cela. Je m'excuse de répéter ces faits, mais ils méritent d'être soulignés. Nous devons veiller à ce que les comptes publics soient publiés dans des délais plus courts. Nous voulons qu'ils continuent à faire l'objet de vérifications sans réserve, et nous aimerions qu'ils soient publiés à l'automne, bien avant le budget, car si la présentation du budget précède les Comptes publics, on se retrouve alors avec un décalage de deux ans par rapport aux données actuelles.

La présentation par le gouvernement de chiffres désuets pose un véritable problème, car ces chiffres ne suscitent tout simplement pas autant d'intérêt au sein de la population. Il est plus difficile pour les parlementaires d'inciter les contribuables à s'y attarder; c'est pourquoi le respect des délais revêt une grande importance. Comme M. Dahir l'a mentionné lors de sa présentation, un retard dans la publication des résultats constitue un signal d'alarme. Nous aimerions que le gouvernement fédéral fasse preuve de davantage de rapidité et de transparence. La plupart des provinces et des territoires ont une longueur d'avance sur le gouvernement fédéral en matière de présentation de leurs comptes publics.

● (1605)

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, monsieur Robson. Je poursuis en me tournant vers vous.

Dans les Comptes publics du Canada 2025, on voit une hausse de 6,1 milliards de dollars des frais de la dette fédérale. Donc, si le gouvernement fédéral réduit ses transferts, notamment pour redresser ses finances publiques, est-ce que vous croyez qu'il risque de déplacer la pression financière sur les épaules du Québec et des différentes provinces qui, eux, doivent continuer d'offrir leurs services?

[*Traduction*]

William Robson: Lorsque le gouvernement fédéral a connu des difficultés budgétaires importantes dans les années 1990, il s'est mis à réduire les transferts vers les autres ordres de gouvernement. Plusieurs provinces ont vu leurs plans budgétaires sérieusement bouleversés par le retrait du soutien du gouvernement fédéral sur lequel elles comptaient.

Il s'agit donc d'une vulnérabilité qu'il faut garder à l'esprit, dans un contexte où nous constatons une augmentation des coûts liés au service de la dette du gouvernement fédéral. À mon avis, il est inévitable que, si le gouvernement fédéral commence à subir des pressions budgétaires similaires à celles que nous avons connues dans les années 1990, les transferts aux provinces constituent l'un des principaux postes sur lesquels il devra procéder à des coupes. Ce n'est pas nécessairement parce que c'est la première mesure qu'il souhaite prendre, mais parce que ces transferts représentent des montants très importants et que, lorsqu'on subit de fortes pressions budgétaires, on est obligé de réduire les postes de dépenses les plus importants.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Je poursuis dans la même logique.

Par exemple, si le Québec veut maintenir ses services, mais qu'il est incapable d'augmenter ses revenus, il va subir une pression financière, parce que les transferts du gouvernement fédéral sont diminués. Est-ce que ça peut contribuer à une dégradation de la cote de crédit du Québec, notamment, comme on l'a vécu dans les dernières années?

[*Traduction*]

William Robson: Je pense que les données, lorsqu'on examine les notations de crédit et leur évolution au fil du temps, montrent que les agences de notation placent, en quelque sorte, les administrations publiques canadiennes dans le même bateau. Elles ne se trouvent pas toutes à la même distance au-dessus de la ligne de flottaison dans ce bateau, mais on part du principe que le soutien potentiel du gouvernement fédéral à un gouvernement provincial en cas de difficultés budgétaires est pris en compte par les agences de notation de crédit.

Autrement dit, le gouvernement fédéral représente, à bien des égards, la meilleure référence en matière de crédit dans le pays. C'est l'État souverain, et il dispose de la banque centrale; par conséquent, les notations de crédit des provinces, le coût du service de la dette qu'elles supportent et les taux d'intérêt qu'elles paient sont tous fixés par rapport à ceux du gouvernement fédéral. Lorsque la notation de crédit du gouvernement fédéral s'améliore, celle de tout le monde s'améliore. Lorsque la notation de crédit du gouvernement fédéral se détériore, cela se répercute directement sur l'ensemble de la population canadienne.

La vice-présidente (Jean Yip): Je vous remercie.

Nous allons à présent entamer notre seconde série de questions. Monsieur Falk, à vous la parole pour un maximum de cinq minutes, je vous prie.

Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à tous nos invités d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Robson, vos travaux ont mis en évidence des problèmes liés à la manière dont sont présentées les prévisions budgétaires à l'échelle fédérale; vous affirmez d'ailleurs que cela complique le rapprochement des dépenses.

À votre avis, dans quelle mesure est-il difficile pour un député moyen de comprendre la manière dont les prévisions budgétaires sont présentées?

William Robson: Il m'est difficile de répondre à cette question, n'ayant moi-même jamais occupé un poste de député. Je me souviens toutefois qu'en 2015, l'un des engagements du programme électoral prévoyait que les prévisions budgétaires seraient présentées en même temps que le budget et alignées sur celui-ci. Pour un passionné de politique budgétaire comme moi, c'était une excellente nouvelle. De nombreuses provinces procèdent ainsi. Je n'ai jamais compris pourquoi le gouvernement fédéral ne le fait pas. D'autres pays dotés de systèmes parlementaires similaires au nôtre présentent leurs prévisions budgétaires en même temps que leur budget et en cohérence avec celui-ci. Je pense que ce serait une excellente idée.

Je pense que c'est inutilement épuisant mentalement pour les gens de devoir examiner deux séries de chiffres qui ne reposent pas sur les mêmes principes comptables, et qui ne s'alignent pas véritablement.

J'encourage les parlementaires à maintenir la pression sur le gouvernement fédéral: après tout, pourquoi ne pas présenter les prévisions budgétaires en même temps que le reste du budget, selon les mêmes principes comptables, ce qui serait conforme aux Comptes publics? Plusieurs gouvernements provinciaux vont pourtant en ce sens. S'ils en sont capables, je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral ne le pourrait pas.

Ted Falk: Merci. Vous avez également répondu à ma deuxième question, qui portait sur la manière dont nous pourrions améliorer le processus. Je pense que vous y avez répondu.

Autrefois, les budgets et les prévisions budgétaires du gouvernement fédéral étaient présentés en deux colonnes: les recettes et les dépenses. Le gouvernement libéral actuel a introduit une troisième colonne, qu'il appelle « Actifs ». Cette approche n'est toujours pas tout à fait conforme aux principes comptables généralement admis. Il nous manque une quatrième page.

Selon vous, cette présentation en trois colonnes est-elle utile au public ou aux parlementaires, ou vise-t-elle uniquement à servir les intérêts du gouvernement et à dissimuler certaines dépenses?

● (1610)

William Robson: Elle semble rapprocher deux éléments qui devraient en réalité être séparés. Je peux défendre les deux points de vue.

Vous m'avez déjà entendu dire que les parlementaires devraient accorder plus d'attention au bilan global du gouvernement fédéral qu'auparavant. Toutefois, les prévisions budgétaires visent très clairement à permettre un vote sur des postes de dépenses précis.

Si l'objectif est de rapprocher les chiffres des prévisions budgétaires de ceux du budget global afin de montrer clairement la place de chaque poste de dépense dans le plan budgétaire, je suis d'accord. En revanche, s'il est de présenter des données qui ne sont pas directement liées à l'approbation de postes de dépense précis, je ne suis pas favorable à cette méthode.

Ted Falk: Le premier ministre a adopté un système de présentation des budgets en trois colonnes. Pensez-vous qu'il y aurait un intérêt à adopter un système à quatre colonnes, dans lequel figureraient le passif et les bénéfices non répartis, ou estimez-vous que cette solution serait difficile à mettre en œuvre au niveau fédéral?

William Robson: Je vais à nouveau me prononcer en faveur d'une présentation globale des comptes publics conforme aux normes comptables actuelles du secteur public. Cette solution fournit tous ces renseignements. Elle présente les recettes et les dépenses courantes, qui comprennent l'amortissement des immobilisations et les dépenses courantes. Elle contient également un rapprochement du résultat net avec les résultats annuels et l'incidence sur l'actif et le passif du gouvernement fédéral dans le déficit accumulé. C'est un très bon cadre.

Je pense qu'il serait très intéressant, comme l'a mentionné mon collègue Nicholas Dahir, de présenter certains de ces éléments dès les premières pages des comptes publics. Nous aimerions beaucoup que les budgets soient présentés de manière similaire...

Ted Falk: J'aimerais poser rapidement une dernière question.

Il n'est pas facile de déterminer le montant de la dette de notre pays ni à qui nous devons cet argent. Y aurait-il une bonne raison de commencer à inclure ces renseignements?

William Robson: J'hésiterais à le faire, car trop souvent — on le voit parfois à l'étranger — certaines personnes regardent les actifs des régimes de pension du Canada et du Québec, par exemple, et les déduisent de la dette des gouvernements fédéral et provinciaux comme s'ils pouvaient utiliser cet argent pour la rembourser. Les actifs et les passifs qui sont regroupés lorsque l'on examine la structure internationale ne sont pas nécessairement utiles pour analyser la situation du gouvernement fédéral. Il ne faut pas que les gens pensent que le Régime de pensions du Canada est un actif du gouvernement fédéral. Ce n'est pas le cas.

Globalement, je crois que nous réussissons bien à séparer ces éléments. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, j'estime que l'information financière fédérale actuellement présentée dans les comptes publics répond en fait à des normes très élevées. Nous devons rehausser l'importance de ces données et éviter de les mélanger avec d'autres éléments.

Jean Yip: Merci.

Je vais donner la parole à M. Osborne pour cinq minutes.

Tom Osborne (Cape Spear—Mount Pearl—Paradise, Lib.): Merci.

Je vous remercie d'être parmi nous. Je pense que votre présence ici est importante.

J'aimerais aborder quelques points. Vous avez évoqué l'importance de la cote de crédit du Canada et son lien avec les provinces. Si nous nous comparons aux autres pays du G7, nous disposons de la meilleure cote de crédit au monde.

J'aimerais revenir à votre remarque sur l'importance de la cote de crédit nationale. Pourriez-vous nous en dire plus sur le fait que nous disposons de la cote de crédit la plus solide au monde?

William Robson: C'est un atout formidable pour nous, et nous devons le préserver. Je regrette seulement que cette note ne nous protège pas davantage contre les répercussions des problèmes fiscaux, notamment ceux des États-Unis et de certains pays d'Europe, sur les taux d'intérêt mondiaux. Les autres grands pays souverains débiteurs sont confrontés à des problèmes budgétaires qui, à bien des égards, sont plus graves que les nôtres. Bien que nous soyons mieux lotis qu'eux, cette situation contribue à faire grimper le niveau global des taux d'intérêt dans le monde entier.

Nous nous protégeons avec notre bonne conduite passée, et nous devrions en être conscients.

J'ai déjà mentionné — et il vaut peut-être la peine d'y revenir brièvement — que c'est le coût du service de la dette brute du gouvernement fédéral qui pèse sur nous, compte tenu des dépenses que nous devons engager pour renouveler cette dette et payer les frais de service de la dette qui en découlent. Nous gagnerions à limiter cette vulnérabilité en évitant de nous endetter autant. Nous nous retrouverions alors dans une situation relative encore plus favorable, ce qui est tout à fait souhaitable, surtout si les taux d'intérêt augmentent dans le monde entier.

● (1615)

Tom Osborne: À la lumière de ces éléments, et je tiens à revenir sur la présentation des comptes publics, certaines personnes — l'ancien directeur parlementaire du budget, par exemple, ainsi que Bloomberg et d'autres — soulignent l'importance des mesures que prend actuellement le Canada. Je crois que l'un d'entre eux a parlé de « parier sur soi-même » et de « mener à bien de grands projets ». Vous avez évoqué tout à l'heure les projets qui nous permettront de commercialiser nos produits sur le marché mondial et qui contribuent au développement économique.

Compte tenu de l'incertitude géopolitique et commerciale qui règne actuellement, n'est-il pas important, à ce stade, d'adopter la position du Canada et d'investir massivement dans ces projets, qui ont évidemment un coût? Nous disposons de la capacité budgétaire nécessaire pour le faire, peut-être mieux que quiconque dans le monde, comme en témoigne notre cote de crédit.

William Robson: La mise en œuvre des mesures que vous venez d'évoquer est une approche très judicieuse. Nous devons renforcer nos infrastructures et nos capacités de défense.

Ce que je reproche à l'orientation budgétaire récente du gouvernement fédéral, c'est de ne pas avoir abordé certains compromis aussi directement qu'il aurait pu le faire. Si vous accordez, par exemple, des exonérations temporaires de la taxe sur les carburants ou de la TPS, vous envoyez un message tout à fait différent quant à l'utilisation que vous faites de vos capacités budgétaires. Au lieu de renforcer votre capacité à commercer avec le reste du monde et à l'intérieur de votre territoire, et au lieu de renforcer votre sécurité, vous encouragez la consommation au jour le jour.

C'est là ce qui me pose problème. Ce n'est pas l'importance accrue accordée au capital et aux infrastructures, qui me semble tout à fait justifiée. Ce n'est pas les mesures qui ont été prises pour stimuler les investissements du secteur privé. C'est le fait que nous n'avons pas encore pleinement pris conscience du fait que nous devons réellement faire plus de choix et peut-être mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral, par exemple, alors que nous réalisons ces investissements importants dans les infrastructures.

Tom Osborne: Je comprends également ce commentaire, mais j'aimerais peut-être apporter une nuance. Je sais que nous ne sommes pas censés contester le point de vue des témoins.

En ce qui concerne les congés fiscaux et autres, alors que nous attendons que l'économie canadienne se redresse pour tirer parti de ces investissements générationnels, en cette période d'incertitude géopolitique, alors que le coût des produits alimentaires, de l'essence et d'autres biens augmente en raison de la guerre dans le détroit d'Ormuz, n'est-il pas également judicieux d'apporter un certain soulagement aux citoyens? Sans cela, l'économie ralentit.

William Robson: Je comprends pourquoi on voudrait le faire, mais je pense qu'il est problématique d'élaborer des politiques de cette manière. Certaines de ces mesures sont très difficiles à maintenir, mais elles sont également très difficiles à supprimer sur le plan politique, comme nous venons de le voir avec la prolongation de la suspension de la taxe sur l'essence. Je pense que le gouvernement fédéral pourrait présenter des arguments encore plus convaincants qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

Il ne cesse de souligner avec force la nécessité de réaliser de véritables investissements dans les infrastructures, notamment celles destinées au commerce, et de favoriser la mise en œuvre de grands projets, par exemple. Je pense qu'il est possible de défendre cette position tout en faisant preuve d'un peu plus de rigueur en ce qui concerne certains paiements de transfert et certains coûts de fonctionnement, car c'est ainsi que nous préserverons notre avantage budgétaire.

Je crains que le gouvernement fédéral…

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci.

Monsieur Dahir, est-ce que, selon votre analyse, les documents fédéraux permettent de distinguer clairement les écarts au budget initial attribuables aux décisions du gouvernement de ceux qui résultent des changements économiques ou des ajustements comptables?

[*Traduction*]

Nicholas Dahir: Dans l'idéal, dans un souci de transparence, nous demandons que les chiffres qui figuraient dans le document budgétaire initial soient présentés avec les résultats en fin d'année. Je tiens également à souligner que la décision du gouvernement de présenter son budget à l'automne soulève certaines interrogations quant à la base de comparaison des comptes publics de 2026.

Cependant, votre question porte sur les modifications en cours d'exercice. De nombreux gouvernements se contentent de réajuster leurs prévisions budgétaires en fonction des événements survenus au cours de l'année, mais il est nettement préférable qu'ils présentent un rapprochement de ces retraitements, en se reportant systématiquement aux documents budgétaires initiaux. Lorsque des retraitements surviennent entre la publication de deux documents, cela constitue un obstacle très important pour le lecteur non initié qui tente d'évaluer la trajectoire budgétaire du gouvernement pour l'année en question.

● (1620)

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: J'ai bien compris. Je vous remercie.

Monsieur Robson, je poursuis la discussion avec vous.

Vous recommandiez de publier les comptes publics au plus tard le 30 septembre. Est-ce que notre comité devrait recommander d'inscrire cette échéance dans la loi pour que les parlementaires puissent notamment examiner les résultats avant la présentation du budget en novembre?

[*Traduction*]

William Robson: Je pense que le gouvernement fédéral devrait avancer la date limite prévue par la loi pour le dépôt des comptes publics, qui est actuellement fixée à la fin de l'année. Comme l'a mentionné mon collègue, il est très difficile — cela ne fait aucun doute — pour le gouvernement fédéral de produire ces chiffres. Il s'agit d'une organisation vaste et complexe, mais comme je l'ai déjà dit, bon nombre de provinces et de territoires parviennent à publier leurs comptes publics plusieurs mois avant le gouvernement fédéral. Ces données peuvent paraître simples du point de vue du gouvernement fédéral, mais elles sont en réalité assez complexes à leurs yeux, et ils ne disposent pas des mêmes ressources que le gouvernement fédéral pour rassembler ces chiffres.

Je pense que ce serait tout à fait logique. Je pense que le Comité des comptes publics pourrait ainsi examiner les chiffres tant qu'ils sont encore d'actualité et aborder certains points, notamment les éventuelles divergences que vous avez évoquées dans la question que vous avez posée tout à l'heure à M. Dahir, et que ce comité constaterait alors que ses travaux ont davantage d'impact.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

Bon retour parmi nous, M. McCauley.

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur Robson, je suis ravi de vous voir. Merci d'être parmi nous aujourd'hui.

Dans votre bulletin sur la responsabilité budgétaire, vous avez attribué la note D au gouvernement fédéral l'année dernière. À votre avis, vers quoi nous dirigeons-nous? D'après votre rapport, la situation en matière de responsabilité s'améliore-t-elle ou empire-t-elle?

William Robson: Il faut dire que le gouvernement fédéral n'a pas brillé ces derniers temps dans ce bulletin, puisqu'il n'a pas présenté de budget depuis quelques années, ce qui lui assure pratiquement une mauvaise note. Nous accordons en effet une grande importance à la présentation du budget. S'il n'y a pas de budget, nous ne pouvons lui donner qu'un zéro.

Le passage à un cycle budgétaire d'automne fera une grande différence. Le fait de présenter le budget plusieurs mois avant le début de l'exercice financier est beaucoup plus propice à la responsabilisation. Il est fort probable que les notes du gouvernement fédéral s'amélioreront à cet égard. Nous aimerions également, comme on l'a déjà évoqué dans les réponses à d'autres questions, que les prévisions budgétaires soient mieux alignées sur le cadre budgétaire. Nous aimerions également que le gouvernement fédéral apporte quelques améliorations à la manière dont il présente certains éléments.

De manière générale, je reviendrai sur ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que le gouvernement fédéral a toujours joué un rôle de premier plan dans l'amélioration des présentations financières. Il serait formidable que le gouvernement fédéral retrouve sa place de premier de la classe.

Kelly McCauley: Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Il se situe près du bas du classement.

Est-ce oui, non…?

William Robson: Oh, oui. Vous avez devant vous le bilan de l'année dernière. Le fait que le gouvernement fédéral n'ait, en réalité, pas présenté de budget pour l'exercice fiscal en cours constitue également un grave point négatif. Le gouvernement fédéral recevra de mauvaises notes dans ce bilan à l'avenir. Comme je l'ai dit, le nouveau cycle budgétaire constituera une amélioration, mais il ne sera pris en compte que dans le prochain bilan. Nous examinons toujours le dernier cycle budgétaire et les comptes publics déjà publiés.

Le gouvernement fédéral peut faire mieux.

Kelly McCauley: Je suis heureux que vous ayez évoqué le bilan de 2015. En fait, nous avons étudié cette question. Le président du Conseil du Trésor de l'époque avait déclaré que l'alignement du budget sur les prévisions budgétaires serait une perte de temps et une charge de travail inutile pour les députés, et qu'il serait trop difficile de faire travailler les fonctionnaires pendant leurs congés. Je suis heureux de constater que les choses ont évolué.

J'aimerais revenir sur la préoccupation que vous avez soulevée dans votre rapport sur les comptes publics concernant le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la partie capitalisée du régime de retraite de la fonction publique. C'est un sujet sur lequel je travaille depuis environ 15 ans maintenant. Que pensez-vous du fait que le gouvernement utilise un taux d'actualisation si élevé pour la partie capitalisée, mais se contente d'appliquer les taux standard, plus bas pour la partie non financée de la pension?

● (1625)

William Robson: Il est un peu problématique pour tout régime de retraite, tant dans la fonction publique que dans le secteur privé, d'actualiser leurs passifs en fonction d'un taux de rendement hypothétique. C'est là la cause profonde de ce problème lié à la comptabilité des pensions de retraite du gouvernement fédéral. C'est l'une des raisons pour lesquelles, année après année, nous avons enregistré un chiffre négatif, ce qui est venu gonfler le déficit accumulé en dessous du résultat net. Les passifs ont initialement été actualisés à un taux élevé. Ainsi, à mesure qu'ils se rapprochent du moment où ils se traduiront effectivement par des paiements en espèces, on les actualise alors au taux des obligations du gouvernement. Tout à coup, le montant dont vous disposiez auparavant ne suffit plus.

Je vous encourage vivement à clarifier ce point davantage. C'est très obscur. Je doute que beaucoup de personnes présentes dans cette salle soient aussi préoccupées par cette question que moi, mais elle touche également le régime de retraite des députés. Tous ces passifs devraient être comptabilisés au taux d'intérêt auquel le gouvernement fédéral emprunte auprès de tous ses bailleurs de fonds...

Kelly McCauley: Je me permets de vous interrompre. Si le gouvernement présentait des chiffres au taux réel des obligations plutôt qu'à un taux d'actualisation que je juge artificiellement élevé, de combien augmenterait notre dette prévue?

William Robson: Je ne dispose pas d'estimation récente, mais ce montant se chiffre en dizaines de milliards de dollars. C'est une somme considérable.

Kelly McCauley: Pensez-vous que les Canadiens sont bien servis par l'utilisation d'un taux aussi élevé?

L'une des raisons pour lesquelles je soulève cette question, c'est que je me souviens d'un rapport sur le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le Conseil du Trésor a justifié l'utilisation d'un taux d'actualisation artificiellement élevé parce que — c'est ce qu'il a dit — ils obtiennent un rendement élevé en faisant des placements à plus haut risque, mais ils peuvent prendre ces risques parce que les contribuables garantissent le versement des pensions. Ce genre d'attitude vous inquiète-t-il?

William Robson: Eh bien, il est très injuste que les employés profitent des avantages alors que les contribuables en subissent les inconvénients.

C'est un sujet délicat. Puisque vous posez la question sur les pensions, je préférerais de loin que les fonctionnaires fédéraux, y compris les députés, reçoivent une meilleure rémunération courante et qu'il y ait un régime de retraite moins opaque, peut-être même un REER collectif.

Kelly McCauley: Merci encore, monsieur Robson. Je vous en suis reconnaissant.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

Nous passons maintenant à M. McKinnon, pour cinq minutes.

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Merci, monsieur le président.

Dans la déclaration préliminaire, il a été question de faciliter la conciliation entre le budget des dépenses et le budget. En fait, dans des discussions qui ont suivi, vous avez dit que vous aimeriez que le budget des dépenses soit publié en même temps que le budget. Serait-ce approprié? Pouvez-vous me dire quels seraient les principaux défis à relever pour y parvenir?

William Robson: Il serait peut-être intéressant que Scott Brison comparaisse devant le Comité pour expliquer pourquoi ses ambitions à cet égard ne se sont pas concrétisées.

Honnêtement, je ne comprends pas pourquoi cela s'est avéré si difficile, au point d'être pratiquement impossible. J'ai déjà dit que de nombreux gouvernements au Canada le font. Dans la région de l'Atlantique, il est courant de publier les prévisions budgétaires en même temps que le budget.

Bien sûr, à un moment donné, il faut les concilier. On a parlé plus tôt de « tâche fastidieuse » pour les fonctionnaires. À un moment donné, il faut faire la conciliation parce qu'il faut que tout soit conforme aux comptes publics. Je ne vois pas pourquoi c'est plus difficile sur le coup qu'après coup.

Franchement, je n'ai jamais compris les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral ne pouvait pas le faire, parce que, comme je l'ai déjà dit, il y a des provinces qui le font. Ailleurs dans le monde, des gouvernements avec des systèmes parlementaires semblables au nôtre le font. Je pense que c'est tout à fait possible dans la pratique, et il faudrait en partie que les députés disent: « Donnez-nous des chiffres plus faciles à comprendre, parce que cela nous aide à mieux faire notre travail. »

Ron McKinnon: Quelle serait la première mesure à prendre pour y arriver?

William Robson: Eh bien, la conciliation du budget des dépenses et du plan budgétaire est une tâche que le gouvernement fédéral accomplit déjà, mais elle pourrait être faite de façon beaucoup plus simple, parce que ce que l'on cherche à faire lorsqu'on vote une dépense d'un dollar, c'est de comprendre si elle est compatible avec le cadre budgétaire global, et il existe des moyens de présenter cette information de manière bien plus claire.

Je me suis un peu avancé sur la question de la simultanéité. Si les budgets continuent d'être présentés, disons, en novembre de l'année précédant le début de l'exercice financier, alors on peut faire valoir que les budgets des dépenses ne peuvent pas être présentés en même temps, mais je dirais tout de même qu'ils devraient indiquer très clairement aux parlementaires si, lorsqu'ils votent pour un crédit particulier, ils sont conformes au plan budgétaire.

● (1630)

Ron McKinnon: Vous avez aussi dit que vous aimeriez que les comptes publics soient déposés avant le 30 juin. S'agit-il d'un problème connexe? Recevoir le budget des dépenses et le budget en même temps faciliterait-il les choses?

William Robson: Il n'y a pas de lien direct entre les deux. La recommandation de publier les comptes publics plus tôt est en partie une question de reddition de comptes. Si l'on sert le repas chaud plutôt que froid, c'est plus appétissant pour les gens.

De plus, comme M. Dahir l'a déjà dit, cela encourage une collecte plus rapide de l'information. Certaines de ces tâches répétitives sont fastidieuses pour les gens. S'ils ne sont pas particulièrement poussés à s'y atteler, ils risquent de laisser les vacances d'été prendre le dessus, mais cela doit être fait tôt ou tard, et documenter ce que l'on a fait ne devient généralement pas plus facile avec le temps.

Je pense que, en fait, à long terme, cela se révélerait plus simple. Les représentants du gouvernement fédéral peuvent parler à leurs homologues de l'Alberta et de la Saskatchewan, par exemple, qui publient leurs comptes publics sans tarder, et leur demander s'il est en fait plus difficile de s'en occuper rapidement. Je pense que la réponse serait: « Non, c'est plus facile ».

Ron McKinnon: J'aborde la question en tant que programmeur informatique, et non en tant que comptable. Vous pouvez probablement le constater.

Il a été question tout à l'heure de la différence entre la dette nette et la dette totale. Vous pourriez peut-être m'expliquer cela et les problèmes liés au service de la dette.

William Robson: La dette totale du gouvernement fédéral, si l'on regarde les projections dans la dernière mise à jour économique du printemps... Je regarderai très attentivement le prochain budget pour voir quelles sont les projections. Dans les années à venir, on prévoit que la dette brute dépassera les 3 billions de dollars. C'est beaucoup plus élevé que la dette nette qui fait la manchette des budgets et des comptes publics, car il s'agit du montant brut, et le gouvernement fédéral accumule beaucoup d'actifs financiers au fil du temps.

Si l'on regarde les besoins financiers récents et ceux dans les projections, ils sont beaucoup plus importants que le déficit. La raison en est que le gouvernement emprunte pour accumuler des actifs financiers par l'entremise de sociétés d'État, entre autres.

Ce qui me préoccupe, c'est la valeur de ces actifs. Est-ce que chaque dollar présenté comme un actif financier fédéral est vraiment un dollar qui devrait être inscrit au bilan? Si certains de ces prêts sont consentis à des taux préférentiels ou à des entités qui auront de la difficulté à les rembourser, nous devrions les inscrire comme dépenses. Cela devrait être ajouté au déficit. Cela devrait figurer dans le total de la dette ordinaire.

Il faut prêter attention à ce qui se passe avec le bilan fédéral.

Vous avez vous-même dit que...

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

William Robson: Oui, je vais m'arrêter ici.

Jean Yip: Merci.

Pour le dernier tour, nous avons M. Stevenson, pour cinq minutes.

William Stevenson: Merci.

Vous avez parlé du moment où sont publiés les documents budgétaires et de les faire correspondre, et vous pourriez peut-être clarifier ce qui suit. La semaine prochaine, nous sommes censés recevoir le budget de 2026-2027. Si c'est vraiment le budget de cette année-là, en novembre 2026, nous en avons déjà fait plus de la moitié. À mon avis, le budget devrait présenter ce qui s'en vient, de sorte que lorsqu'on l'examine à la fin de l'année…

Pouvez-vous m'expliquer en quoi cela améliorera la transparence? D'ici la publication du budget, huit mois se seront déjà écoulés, ou sept mois et demi, en tout cas.

William Robson: Si vous me le permettez, monsieur Dahir, je vais répondre à cette question.

Je vous remercie de me donner l'occasion de clarifier un point qui n'était peut-être pas tout à fait clair. En réalité, ce que nous disons, c'est que le budget de l'automne que l'on est sur le point de recevoir, de facto, est le budget de l'exercice à venir, et non celui dans lequel on est déjà.

S'il s'agit du budget de l'exercice financier en cours, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le problème que cela pose. L'exercice financier est déjà presque terminé. Les engagements ont été pris, et il est beaucoup trop tard pour présenter un budget pour l'exercice 2026-2027, alors que l'on arrive à la fin de 2026.

Je vais simplement récapituler et dire que nous considérons que le budget qui sera présenté en novembre sera celui de l'exercice à venir qui commencera le 1er avril de l'année prochaine. Il s'agirait là d'un cycle de responsabilité budgétaire adéquat. Il serait inapproprié de parler d'un budget pour l'exercice en cours. Il aurait dû être présenté bien avant.

William Stevenson: Merci. Cela aide à clarifier les choses.

Pouvez-vous nous parler d'un autre sujet sur lequel mes électeurs ont tendance à me poser beaucoup de questions? Ils diront qu'il y a eu un budget en novembre, mais en janvier, en mars ou en juin, après l'adoption de ce budget, des montants de plusieurs milliards dont l'origine n'est pas justifiée au budget apparaissent et des annonces sont faites. Le gouvernement dit qu'il va dépenser quelques milliards de dollars de plus pour ceci et quelques milliards de dollars de plus pour cela, mais ces dépenses ne figurent pas dans le budget. Or, elles devront être comptabilisées lorsque l'argent sera dépensé dans des programmes à venir.

Pouvez-vous expliquer au Comité en quoi cela nuit vraiment à la transparence et à la clarté des montants budgétaires réels?

● (1635)

William Robson: C'est très préoccupant. J'y ai fait allusion très rapidement plus tôt.

À mon avis, les projections du gouvernement fédéral en matière de dépenses et d'emprunts dans les budgets successifs et dans les mises à jour économiques ou financières ne se sont pas avérées très fiables. L'habitude de faire des annonces hors du cadre budgétaire pose problème. Je dirais qu'en fait, l'habitude de faire des mises à jour financières, des mini-budgets avec des changements fiscaux importants et ainsi de suite, est tout aussi problématique.

Au Royaume-Uni, récemment, le gouvernement a lancé l'idée — on verra dans quelle mesure il s'y tiendra — de veiller à ce que le budget annuel soit le document financier clé dans lequel se retrouvent tous les changements fiscaux et de programmes importants.

Je pense que ce serait une très bonne chose à faire. Cela faciliterait le rôle de surveillance du Parlement. Je pense que cela nous protégerait également contre la tentation de faire des annonces ponctuelles qui, dans l'ensemble, ont eu tendance à nuire à la situation financière. Il serait de loin préférable que tout se fasse dans le cadre d'un cycle budgétaire annuel que le Parlement pourrait examiner comme il se doit et qu'il y ait moins de modifications fiscales et de programmes de dépenses majeures faits par le biais d'annonces, de communiqués de presse et ainsi de suite.

William Stevenson: Je suis d'accord pour dire que ce serait une bonne chose, en théorie, mais comment pouvons-nous, en tant qu'opposition ou même au sein du gouvernement, mettre en place une structure qui garantit réellement le respect de ce genre de règle, afin que ces annonces ponctuelles ne faussent pas complètement les chiffres réels?

Nicholas Dahir: Si vous me permettez d'intervenir, je vais revenir à la question du budget principal des dépenses. L'un des avantages de présenter le budget principal des dépenses et le budget en même temps et de les concilier, c'est qu'il n'y a pas d'information extérieure. À partir de là, toute annonce supplémentaire figurerait automatiquement dans le budget supplémentaire des dépenses.

Un grand écart entre ces deux dates peut compliquer encore plus les choses pour quelqu'un qui veut faire le suivi des montants. En ce qui concerne le budget principal des dépenses, ce serait une suggestion.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

[*Français*]

Monsieur Gobeil, la parole est à vous pour cinq minutes.

Daniel Gobeil (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Je vous remercie tous les deux de votre allocution.

Vous parlez beaucoup des délais de production des rapports. Puisque je suis un nouveau membre du Comité, pouvez-vous me dire quelle est la différence entre le travail du gouvernement fédéral et le travail des provinces pour ce qui est des comptes publics et des délais? Vous comparez les différents délais. Pourriez-vous m'expliquer un petit peu la différence entre les deux ordres de gouvernement en ce qui concerne ce travail?

[*Traduction*]

William Robson: Ce que j'ai dit plus tôt, c'est que le gouvernement fédéral est une organisation plus complexe à bien des égards, mais qui dispose également de plus de ressources, alors je ne comprends pas pourquoi il ne pourrait pas produire certains de ses documents plus rapidement.

En ce qui concerne le lien avec les finances provinciales, j'ai deux points connexes à soulever. Le premier est que nous souhaitons que le gouvernement fédéral présente son budget en temps opportun, car les paiements de transfert qu'il verse aux autres ordres de gouvernement sont très importants pour leurs processus budgétaires. Dans une situation comme celle qui s'est produite à plusieurs reprises au cours de la dernière décennie, où une province produit son budget avant le début de son exercice financier, avant le 1er avril, mais où le gouvernement fédéral dépose le sien après le 1er avril, il arrive que la province constate qu'elle comptait sur des revenus différents de ceux que le gouvernement fédéral indique qu'elle recevrait.

L'autre point est un point que nous avons abordé, à savoir qu'une publication plus rapide des montants signifie une collecte plus rapide des données. Par exemple, les estimations par le gouvernement fédéral des recettes fiscales qu'il partage avec les provinces avec lesquelles il a conclu des accords à ce sujet sont d'autres éléments importants pour lesquels une collecte plus rapide de renseignements pourrait aider d'autres ordres de gouvernement.

● (1640)

[*Français*]

Daniel Gobeil: Merci.

Vous avez parlé des transferts aux provinces, mais plusieurs de mes collègues ont parlé de la position favorable du gouvernement par rapport au portrait économique actuel et de l'importance de faire des investissements rentables. Vous avez parlé d'aéroports, de ports et de tous les projets qui peuvent générer des revenus pour le gouvernement.

Lorsqu'on parle de ces types de projets rentables, quelle est l'importance de la collaboration des différents territoires et des différentes provinces à l'égard de la planification?

[*Traduction*]

William Robson: Le rendement élevé généré par des investissements judicieux dans les infrastructures est en grande partie indirect pour les gouvernements. Ces investissements ne génèrent pas nécessairement des recettes directement, mais s'ils favorisent un commerce international plus dynamique, un commerce intérieur plus vigoureux et la réalisation de projets qui, sans cela, n'auraient pas vu le jour, alors l'économie se développe, les revenus des citoyens augmentent et les recettes publiques en bénéficient. C'est tout à fait souhaitable.

Ce qui me préoccupe — et je serai très bref, car cela ne répond peut-être pas directement à votre question —, c'est que si le gouvernement fédéral subit des pressions budgétaires, ce qui peut parfois résulter du fait que ces transferts sont plutôt généreux, les transferts aux autres ordres de gouvernement ont toujours constitué un point faible lorsque le gouvernement fédéral procède à des restrictions budgétaires.

L'une des raisons pour lesquelles j'aimerais voir l'adoption d'une trajectoire budgétaire plus viable à l'heure actuelle, c'est que cela permettrait aux provinces de compter sur le soutien qu'elles reçoivent, pour les soins de santé en particulier, à plus long terme, ce qui ne serait pas possible si le gouvernement fédéral venait à connaître des difficultés budgétaires.

[*Français*]

Daniel Gobeil: J'aimerais vous poser une dernière question.

Alors qu'on parle d'investissements, on sait toute l'instabilité économique qui touche actuellement les différents partenaires habituels. Les périodes d'instabilité comme celle qu'on vit en ce moment ne sont-elles pas justement un bon moment, pour le gouvernement, pour investir dans les infrastructures économiques pour générer des revenus supplémentaires? J'aimerais que vous nous parliez de l'occasion à saisir dans cette période.

[*Traduction*]

William Robson: Je serai bref, car la liste pourrait être très longue. En plus des commentaires que nous avons faits au sujet des infrastructures qui soutiennent le commerce extérieur, je tiens à souligner que la libéralisation du commerce intérieur offre de nombreuses possibilités pour que le Canada renforce sa situation économique.

C'est un dossier difficile, car bon nombre des mesures à prendre concernent des différences réglementaires qui semblent mineures. Ce n'est pas très passionnant de s'y attaquer. En fait, cela peut être très fastidieux, et chaque obstacle est lié à des justifications et des intérêts qui lui sont propres. Certaines des estimations sur l'ampleur de la croissance du PIB que l'on peut obtenir en éliminant les obstacles au commerce intérieur sont sans doute un peu ambitieuses, mais il y a quand même beaucoup à faire dans ce domaine. Bien sûr, on ne dépend de personne d'autre que nous-mêmes pour récolter certains de ces gains, alors il s'agit d'un bon investissement.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci.

Monsieur Robson, dans son analyse des Comptes publics du Canada 2025, le directeur parlementaire du budget excluait la catégorie des investissements, qui représentait un montant de 94 milliards de dollars. Sur six exercices, ça fait environ 30 % des sommes. Donc, selon sa définition du budget de fonctionnement, les comptes du gouvernement resteraient déficitaires. J'essaie de voir si on a essayé de maquiller un peu la présentation du budget pour donner une image favorable du retour à l'équilibre du budget de fonctionnement du gouvernement.

Selon vous, est-ce le cas?

[*Traduction*]

William Robson: Il est difficile de deviner ce que pense une autre personne, mais je ne suis pas d'accord avec certaines des interprétations qui circulent actuellement au sujet des investissements en capital.

Au risque de me répéter, je dirai que la façon dont les normes de comptabilité publique sont actuellement suivies au Canada en matière de capital est tout à fait logique. Le gouvernement fédéral s'y est conformé au fil des ans. La vérificatrice générale a émis une opinion sans réserve sur les comptes publics du gouvernement fédéral pour ces raisons. Je pense qu'il est tout à fait logique de continuer à utiliser ce cadre, puisque c'est celui qui, comme mon collègue l'a déjà souligné, vise le plus clairement à déterminer la capacité du gouvernement à fournir des services. La situation s'améliore-t-elle, oui ou non? Le fait d'avoir un budget distinct pour les dépenses en capital qui ajoute et soustrait des éléments que les comptes publics intègrent déjà si bien me semble être une distraction.

● (1645)

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Robson, selon vous, quels sont les indicateurs que les parlementaires devraient privilégier pour juger si les finances publiques s'améliorent?

[*Traduction*]

William Robson: Il est certain que si la vérificatrice générale ne donnait pas une opinion sans réserve, ce serait un signal d'alarme. Heureusement, ce n'est pas le cas actuellement, et j'espère que cela ne changera pas.

Je pense que l'une des choses que le Comité des comptes publics peut faire — et c'est l'une des raisons pour lesquelles je suis en faveur d'une publication plus rapide —, c'est d'examiner quelles sont les différences entre les projections budgétaires et le résultat net dans les comptes publics, et aussi, de façon connexe, de déterminer si le déficit accumulé du gouvernement a augmenté ou diminué du même montant que ce à quoi l'on pourrait s'attendre lorsque l'on voit le résultat net. Il y a deux écarts possibles à cet égard. Les projections peuvent être erronées, ou il peut y avoir des révisions à la fin de l'exercice, mais cela revient à la même chose. Ce sont des écarts. Ce sont des divergences entre ce que les parlementaires peuvent contrôler à l'avance et le résultat réel. Je pense qu'examiner ces deux écarts serait là un excellent travail que le Comité des comptes publics pourrait accomplir.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

Je remercie nos témoins de leurs témoignages et de leur participation à l'étude des Comptes publics du Canada 2024 et 2025.

Nous allons maintenant suspendre la séance pour passer à huis clos afin d'examiner les projets de rapport.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca